

Fiche 4 – Lâcher « La Collégiale »



« Coulon Futé » poursuit la publication des cartes reprenant les zones de participation couvertes par les différents lâchers 2025 de grande vitesse entérinés par l'EPR Hainaut-Brabant wallon.

La quatrième fiche est consacrée au lâcher « La Collégiale ».

Le tableau ci-après synthétise toutes les informations techniques relatives au lâcher hennuyer « La Collégiale » relevant de la ligne de l'Est fréquentée par le Hainaut. Ce lâcher, réservé exclusivement à l'entente du même nom, est composée de trois sociétés. La zone de participation définie qui couvre en partie les provinces du Brabant wallon et du Hainaut, empiète également sur le territoire du Brabant flamand dans le respect des différents règlements national et provinciaux en exercice. Reconduire l'autonomie sportive découverte en 2024 fut le leitmotiv scrupuleusement poursuivi pendant la dernière trêve hivernale préparant 2025

Ligne de l'Est

Lâcher La Collégiale

La Collégiale

Composition de l'entente.	Rayons – Points centraux	Comité Agence de convoyage.
Braine-le-Comte « L'Entente » Masnuy-Saint-Jean « Le Rapide » Soignies « Le Carrier Bleu »	17 km - 50°36'46''/04°08'12'' 17 km - 50°30'33''/03°56'57'' 17 km - 50°34'46''/04°04'14''	Président : Dendal A. Secrétaire : Vandebore D. Trésorier : Hogne F. Correspondant : Krupa- Krasowski R. Convoyeur : Bauwens.

Indépendance chérie. Provenant de la scission du « Renouveau » à l'entame de la saison 2024, « La Collégiale » a volé la dernière campagne en totale autonomie tant en petite qu'en grande vitesse. Mais par contre elle intégra le « Grand Centre Charleroi » en demi-fond.

Le saut délibéré, réalisé dans l'inconnue, pouvant engendrer quelques risques suite au changement de cadre ailé, s'est finalement soldé par un bilan positif au terme des mois de compétition. Ce qui, par injonction, conforta, aux yeux de « La Collégiale », le bien-fondé de la décision prise en amont. C'est donc sans surprise et en toute logique que le comité maintenu a milité, pendant la trêve, pour une reconduction à l'identique en 2025 de la structure sportive 2024 officialisée. Et ce, dans un contexte différent, car l'incertitude soulevée par le sort réservé à Marche-lez-Ecaussinnes n'était plus d'actualité.



Stabilité préconisée. Ainsi donc, en 2025, « *L'Entente* », de Braine-le-Comte, « *Le Rapide* », de Masnuy-Saint-Jean et « *Le Carrier Bleu* », de Soignies composent « *La Collégiale* ». Ces trois sociétés reconduisent leurs points centraux (pour rappel, celui de Masnuy-Saint-Jean est l'église Notre-Dame du Perpétuel Secours). Elles confirment leur rayon de 17 km tout en ajoutant de nouveau les communes partielles limitrophes du Brabant flamand que sont Bever, Sint-Pieters-Kapelle, Herne, Heikruis, Bogaarden, Pepingen, Bellingen, Lembeek et Halle. Les trois points centraux sont alignés car ils relèvent d'un axe central conforme à l'inclinaison topographique de la zone de participation.

Code de lecture : les disques coloriés ci-après déterminent les points centraux des sociétés :

- Braine-le-Comte
- Masnuy-Saint-Jean
- Soignies



